

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2020_ 0063

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE A HUIS CLOS DU DIMANCHE 24 MAI 2020,
L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai 2020, à 10h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 mai 2020, s'est
assemblé au lieu exceptionnel, salle du COSOM (centre omnisport municipal), 30 Cours des
roches à Noisiel, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, Mme JEGATHEESWARAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme
NEDJARI, M. TIENG, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme TROQUIER,
M. RATOUCHE, Mme VICTOR-LEROCH, M. DUMONT, Mme VISKOVIC, M.
FONTAINE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme CAMARA - SAKHO, M. TRIEU, Mme
RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme ROTOMBE, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M.
DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme NAMUJIMBO, M. BEGUE, Mme MONIER, M.
BOUTET, Mme PERRIN, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JEGATHEESWARAN.

Point 3 : Élection des Maire-Adjoints

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2,

VU la délibération n° DEL2020_0061 du 24 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n° DEL2020_0062 du 24 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à 9 (neuf),

CONSIDÉRANT qu'une seule liste a été présentée, la liste M. Sithal TIENG, qui comprend 9 (neuf) conseillers municipaux, composée de façon paritaire,

CONSIDÉRANT qu'après dépouillement les résultats sont les suivants :

nombre de votants : 33
nombre de bulletins blancs : 4
nombre de bulletins nuls : 1
nombre de suffrages exprimés : 28
majorité absolue : 15

La liste de M. Sithal TIENG ayant obtenu 28 voix, sont proclamées en qualité d'adjoint au Maire dans l'ordre du tableau les personnes suivantes :

1^{er} Maire adjoint : Sithal TIENG
2^{eme} Maire adjoint : Chérifa NEDJARI
3^{eme} Maire adjoint : Alain FONTAINE
4^{eme} Maire adjoint : Corinne TROQUIER
5^{eme} Maire adjoint : Patrick RATOUCHE
6^{eme} Maire adjoint : Chirani JEGATHEESWARAN
7^{eme} Maire adjoint : Olivier DUMONT
8^{eme} Maire adjoint : Magaly SABOUNDJIAN
9^{eme} Maire adjoint : Miéri MAYOULOU NIAMBA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Publié au RAA le 24 MAI 2020
Transmis au représentant de l'Etat

24 MAI 2020

